

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Lundi 5 Mars à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 28 Février, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

MM. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. MARY, BASTELICA, Mme PERES, M. AMIDEI, Mme SUSINI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, MM. COMBARET, TOMI, M BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, MM. D'ORAZIO, MARCANGELI, SBRAGGIA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M CASASOPRANA	à	M. le Maire
Mme RISTERUCCI	à	Mme MOUSNY-PANTALACCI
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
Mme POLI	à	M. LUCIANI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme SUSINI-BIAGGI	à	Mme FIESCHI DI GRAZIA
Mme SAMPIERI	à	Mme TOMI
Mme GUERRINI	à	M. MARCANGELI

Etaient absents :

M. DIGIACOMI, Adjoint au Maire, M. VITALI, Mme JOLY, Mme CURCIO, Mme PASTINI, M. RUAULT, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 5 mars 2012

Délibération N°2012 / 52

Acquisition de matériels pour festivités et élections 2012.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Dans le cadre des activités et animations culturelles, sportives, sociales ainsi que des scrutins dont la Ville d'Ajaccio est porteuse, organisatrice et partenaire, cette dernière met en œuvre un certain nombre de matériels permettant l'accueil et le déroulement de celles-ci, dans différents lieux couverts ou de plein air.

Ainsi des structures telles que podiums, gradins, tentes, tables, chaises, grilles d'exposition, isolements, urnes, panneaux d'affichage et autres sont nécessaires au déroulement des dites activités.

Aujourd'hui le parc de ces installations s'est détérioré quantitativement et qualitativement et il nécessite une remise à niveau par de nouvelles acquisitions.

La programmation pour l'année 2012 prévoit :

Désignation	Montant
Urnes	12 500,00 € HT
Tables d'élection	5 000,00 € HT
Isoloirs	18 000,00 € HT
Panneaux électoraux	59 500,00 € HT
Barrières de protection et clôtures	21 700,00 € HT
Bardages pour conformité tribunes	7 000,00 € HT
TOTAL	123 700,00 € HT

Le financement de cette opération pourrait s'établir ainsi qu'il suit :

CTC	CG2A	VILLE	TOTAL HT
49 480,00 €	43 295,00 €	30 925,00 €	123 700,00 €

Il est proposé au conseil municipal pour le financement de ce programme, de solliciter des subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse et du Conseil Général de Corse du Sud.

Le plan de financement s'établirait ainsi qu'il suit :

Montant de l'opération :	123 700,00 € HT
Participation CTC (40 % du montant HT)	49 480,00 €
Participation CG2A (35% du montant HT)	43 295,00 €
Part communale (calculée sur le montant HT)	30 925,00 €

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- D'approuver le présent programme relatif à l'acquisition de matériels pour festivités et élections 2012
- D'adopter le plan de financement de l'opération,
- D'autoriser, Monsieur le Maire, à solliciter les subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse et du Conseil Général de Corse du sud.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de M. Charles CERVETTI, Adjoint délégué,
et après en avoir délibéré,

VU, La Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté des Communes,
VU, La Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la Loi 86.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
VU, La Loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Territoriales,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES AVIS favorable de la commission municipale compétente en date du 2 mars 2012,

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Le programme **relatif à l'acquisition de matériels pour festivités et élections 2012**, tel qu'exposé ci-après :

Désignation	Montant
Urnes	12 500,00 € HT
Tables d'élection	5 000,00 € HT
Isoloirs	18 000,00 € HT
Panneaux électoraux	59 500,00 € HT
Barrières de protection et clôtures	21 700,00 € HT
Bardages pour conformité tribunes	7 000,00 € HT
TOTAL	123 700,00 € HT

ADOPTE

Le plan de financement relatif à ce programme établi comme suit :

Montant de l'opération :	123 700,00 € HT
Participation CTC (40 % du montant HT)	49 480,00 €
Participation CG2A (35 % du montant HT)	43 295,00 €
Part communale (calculée sur le montant HT)	30 925,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire

A solliciter les subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse et du Conseil Général de Corse du Sud.

DIT

Que les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme seront proposés à l'inscription au budget de l'exercice 2012 de la Ville d'Ajaccio.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie

.....
Fait à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120305-2012_52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2012

LE DEPUTE-MAIRE

